

OBJET:      ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

L'ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SE RÉUNIRA AU CENTRE WILLIAM RAPPARD LE JEUDI 10 JUILLET 2014 À 10 HEURES POUR EXAMINER LES POINTS SUIVANTS:

1.      COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - MESURES PROHIBANT L'IMPORTATION ET LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS DÉRIVÉS DU PHOQUE

    A.      MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'ORD

2.      FÉDÉRATION DE RUSSIE - MESURES VISANT L'IMPORTATION DE PORCINS VIVANTS, DE VIANDE DE PORC ET D'AUTRES PRODUITS EN PROVENANCE DE L'UNION EUROPÉENNE

    A.      DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL PRÉSENTÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE (WT/DS475/2)

LES MEMBRES DE L'OMC ET LES GOUVERNEMENTS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ORGANES DE L'OMC SONT PRIÉS DE COMMUNIQUER DÈS QUE POSSIBLE AU SECRÉTARIAT LES NOMS DE LEURS REPRÉSENTANTS.

ROBERTO AZEVÊDO